



# SOCIÉTÉ DE TIR DU CANTON DE CHEVILLON



N° FFT : 0852118  
Jeunesse et Sport N° : AP1996.3

## **Procès-verbal de l'assemblée générale du 19 septembre 2020**

*Le 19 septembre 2020 à 14 h 30 heures, les membres de l'association se sont réunis, au stand, rue de Tugneville à Chevillon.*

*L'assemblée générale était présidée par Mr MARCHAL Florian, Président de l'association.*

*Il était assisté de Mr LEFEVRE Francis, Secrétaire, de Mr Sissler-Vieillefon Marcel,*

*Trésorier et de Mr BENOIT Didier, Commissaire aux comptes.*

*Plus de la moitié des membres étant présents, soit 53 sur 100, l'assemblée générale peut avoir lieu :*

*Le Président a rappelé l'ordre du jour :*

*Rapport moral du président.*

*Rapport financier du trésorier.*

*Rapport du commissaire aux comptes.*

*Résultats sportifs saison 2019/2020*

*Travaux réalisés en 2019/2020*

*Prévisionnel de travaux saison 2019/2020.*

*Rappel des règles d'invitation de tireurs hors club ou non licenciés.*

*Manifestations saison 2020/2021.*

*Questions diverses.*

*Le Président souhaite la bienvenue aux membres du club.*

*Il fait part de sa satisfaction du bon comportement des tireurs et au peu de dégâts sur les installations.*

*Le trésorier présente les comptes détaillés de la saison 2019/2020, laisse des photocopies de ces derniers à disposition des membres, et indique les supports utilisés pour les débours au titre du Club.*

*Le commissaire aux comptes certifie l'exactitude des comptes.*

*Les comptes de la saison 2019/2020 sont approuvés à l'unanimité.*

## Résultats sportifs :

*Le Président fait part aux membres des résultats de la saison 2019/2020*

*Une seule rencontre à Remiremont pour les tireurs armes anciennes, toutes les autres rencontres et compétitions ont été annulées pour cause d'épidémie.*

## *Présentation des travaux effectués durant la saison 2019/2020.*

*Toiture du club house.*

*Portail et clôture extrémité du pas de tir 50 mètres.*

*Tablettes postes de tir 50 et 25 mètres.*

*Tables et tapis pas de tir 100 mètres.*

*Serrure code pas de tir 10 mètres.*

*Table et habillage abri ball trap.*

*Ciblerie et butte pas de tir 50 mètres.*

*Protection avant cibles pas de tir 25 mètres.*

*Pose d'étagères pas de tir 25 et 100 mètres.*

*Abri à bois extrémité pas de tir 50 mètres.*

## *Travaux prévus pour la saison 2020/2021:*

*Pare balles intermédiaire 100 mètres.*

*Chemin d'accès ( Devis demandés).*

*Remise à niveau butte pas de tir 100 mètres (pneus et couverture).*

*Clôture du terrain.*

*En étude aménagement d'une zone de tir 10 mètres en bout du terrain du club, le long du pas de tir 50 mètres et mise en attente du projet 25m sur l'aire de ball-trap.*

## *Nouveaux licenciés et invités :*

*Le Président rappelle que nous sommes pratiquement au maximum de l'effectif, cependant les nouvelles demandes seront traitées au cas par cas pour adhésion ou placement en liste d'attente.*

*En cas d'invitation de tireurs licenciés hors club, il est rappelé que le décret 2018-542 du 29/06/2018 autorise uniquement les tireurs licenciés à avoir le droit de toucher une arme.*

***La présence des invités doit obligatoirement figurer sur le cahier de présence.***

*Il est rappelé que le port du badge est obligatoire.*

*Il est rappelé que la licence est obligatoire avec le tireur pour transport de ses armes.*

*La licence pour être valable doit être signée par **le titulaire** et le **médecin traitant + tamponnée**.*

*A ce jour, nous sommes candidats à l'organisation des championnats départementaux et régionaux Armes Anciennes .*

*Pour toutes les manifestations 2020/2021, nous sommes dans l'attente de consignes émises par la FFTir et autres organismes régissant la crise sanitaire.*

*Cependant nous réservons les dates du 29 et 30 mai 2021 pour éventuellement l'organisation du Challenge Louis JENOT.*

*Le port de lunettes et de protections auditives est obligatoire sur les pas de tir pour les tireurs et spectateurs.*

*Les nouveaux tireurs licenciés devront pour acquérir une arme classée, suivre une formation dispensée par Mr Mathieu Dumain , animateur cible.*

*Pour les tireurs dont le carnet de tir comporte déjà au moins 3 tampons, le carnet devient obsolète.*

*Pour la saison 2021/2022, la licence passera à 130 euros et la licence 2ème club à 65 euros. Uniquement pour compenser en partie l'augmentation de 8 euros de la cotisation fédérale.*

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée, la séance est levée à 15 heures. Il est dressé procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.*

*Chevillon, le 19 septembre 2020*

*Le Président de séance  
Florian MARCHAL*

*Le Secrétaire de séance  
Francis LEFEVRE*

